

# NG

Numéro 7 - Septembre 2020

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



# LA PAROLE AUX MEMBRES

**DÉCOUVREZ LES RÉSULTATS  
DU SONDAGE DE CE PRINTEMPS**

**P.8**

**EDITO**

*Pour 170 ans de plus*

**PLR GENÈVE**

*Une initiative pour protéger  
l'intégrité numérique*

**GENÈVE**

*Un nouvel accord sur le logement*

# Agenda

## SEPTEMBRE

**24 SEPTEMBRE 2020**

**Assemblée générale**  
A 19h à l'Hôtel Starling

**27 SEPTEMBRE 2020**

**Votation populaire**

**30 SEPTEMBRE 2020**

**Assemblée des délégués**  
A 19h à la salle communale de  
Chêne-Bougeries

## DÉCEMBRE

**15 DÉCEMBRE 2020**

**Assemblée des délégués**  
A 19h à Confignon



# Sommaire

## EDITO

Pour 170 ans de plus

## TEMPS FORT

Sondage aux membres : résultats sans ambiguïté

P.3

## PLR GENÈVE

Lorsque la technologie se met au service des libertés individuelles

P.4

Commissions thématiques : un dispositif important du PLRG

P.8

## GENÈVE

Pour une densification harmonieuse de la zone villa

Un nouvel accord sur le logement

Quelle vision de l'énergie pour Genève ?

P.12

*... et plus encore ! Bonne lecture !*

# Edito



Par Bertrand Reich,  
président du PLR Genève

## Pour 170 ans de plus

Depuis plus de 170 ans, le PLR construit la Suisse. Il est le parti qui a fait entrer notre pays dans une nouvelle modernité au XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui a favorisé la prospérité, s'est soucié de la sécurité et a préservé les libertés individuelles.

De ce riche passé, nous pouvons assurément être fiers. Pour autant, il n'est pas question de nous en suffire, car l'expérience est une lanterne qui éclaire le chemin parcouru et nous, nous devons être tournés vers l'avenir. Si la droite que nous incarnons aujourd'hui est toujours présente, c'est d'ailleurs qu'elle a précisément su évoluer, et encourager, parfois même créer, les mutations qui ont permis à la Suisse d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Que l'on songe aux assurances sociales, aux grands barrages ou aux tunnels alpins, pour ne donner que quelques exemples de réalisations qui ont engendré beaucoup de questionnements et de résistances avant leur mise en œuvre, mais dont on ne peut que se féliciter maintenant.

A cet égard, le sondage auquel vous avez massivement répondu ce printemps a notamment mis en évidence que si notre parti avait de grands atouts, il devait gagner en flexibilité et se montrer davantage innovant. Vous trouverez dans cette édition les éléments principaux de ce sondage, qui ont été évoqués lors de l'assemblée générale *ad hoc* du 5 septembre.

Par ailleurs, lorsque vous lirez ces lignes, nous aurons déjà officiellement lancé notre initiative pour l'intégrité numérique. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui entend que notre République prenne la mesure des conséquences possibles de la numérisation croissante de notre société et débattre des mesures à prendre. L'Etat doit donc garantir la sécurité numérique de chacun, de même qu'il est déjà tenu d'assurer le respect de sa sphère privée, raison pour laquelle notre initiative est constitutionnelle. Elle vous est présentée dans les pages qui suivent et nous aurons besoin du soutien actif de toutes et tous pour récolter les signatures nécessaires et placer notre projet au centre des débats.

En parcourant ce journal, vous pourrez également découvrir nos nouvelles commissions thématiques et prendre connaissance d'un article de Cyril Aellen sur la zone villa, ainsi que de la présentation par Yvan Zweifel du nouvel accord sur le logement. Une contribution de notre assistant parlementaire, Gabriel Delabays, nous éclairera sur l'avenir énergétique de notre canton.

**Bonne lecture !**



### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève  
info@plr-ge.ch

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



**ABONNEMENT** Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an): Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–  
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS PHOTOS

Genève Tourisme - geneve.com, I. Giragossian

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

myclimate  
neutral  
Imprimé  
myclimate.org/01-20-337792



# Sondage aux membres : résultats sans ambiguïté

VOUS AVEZ ÉTÉ NOMBREUX À RÉPONDRE AU SONDRAGE EFFECTUÉ PAR LE PARTI CE PRINTEMPS. VÉRONIQUE KÄMPFEN, VICE-PRÉSIDENTE DU PLR GENÈVE ET DÉPUTÉE, DÉVOILE LES RÉSULTATS TOUT EN SOULIGNANT LES ÉLÉMENTS CLEFS.



Par Véronique Kämpfen

**Vous avez été 740 membres du PLR Genève à répondre en entier au sondage en ligne qui a été adressé à l'ensemble des membres entre le 29 mai et le 21 juin. Avec 23 % de participation, c'est un très beau succès ! Les résultats sont représentatifs en termes de genre et d'âge. Ils ont été présentés par l'institut de sondage MIS Trend samedi 5 septembre lors d'une assemblée ouverte à tous les membres, à la Ferme du Lignon. Malgré les restrictions sanitaires, vous avez été nombreux à y participer, et la discussion à l'issue de la présentation fut nourrie. Voici les résultats les plus marquants de cette enquête. Ils sont sans ambiguïté et montrent clairement la voie à suivre.**

## L'IMAGE DU PARTI

A la question « Quelle note entre 1 et 10 attribueriez-vous spontanément au PLR ? », les résultats sont décevants pour le PLR Genève : une note moyenne de 5,6, médiocre. La note obtenue pour le PLR Suisse est de 7, ce qui est honorable. Les raisons du mauvais score pour l'image du PLR Genève sont les diverses affaires et scandales qui ont secoué le parti pour 56 % des répondants, une ligne politique insuffisamment claire pour 55 % d'entre eux et, à 34 %, une mauvaise ambiance au sein de notre formation.

En revanche, les adjectifs qui qualifient le mieux le PLR Genève sont « professionnel » et « compétent » à plus de 80 %, ainsi que « responsable » à 75 %. Ceux qui le qualifient le moins bien sont « innovant » et « flexible » (62 %), et « capable de s'adapter aux évolutions de la société » (56 %).

Les valeurs clés du PLR Genève sont bien reconnues et acceptées comme étant son fondement : responsabilité individuelle (94 %), liberté (93 %), symétrie des droits et des devoirs (88 %) et solidarité (76 %).

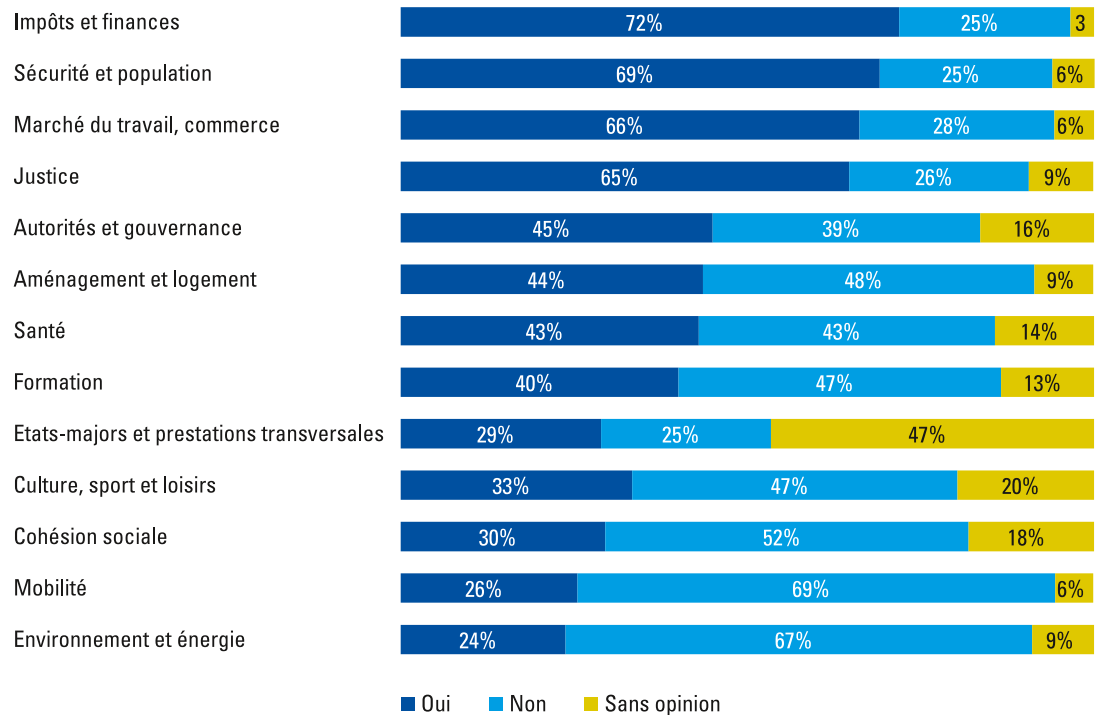
*Les réponses des sondés laissent apparaître deux tendances : d'une part, l'attachement aux valeurs fondamentales du parti aux sujets qui sont traditionnellement considérés comme étant l'apanage du PLR, comme les impôts et finances ou le marché du travail. D'autre part, les membres ont développé des attentes en lien avec les grands thèmes sociétaux actuels comme le développement durable ou la mobilité.*

### LES PRÉOCCUPATIONS DES MEMBRES

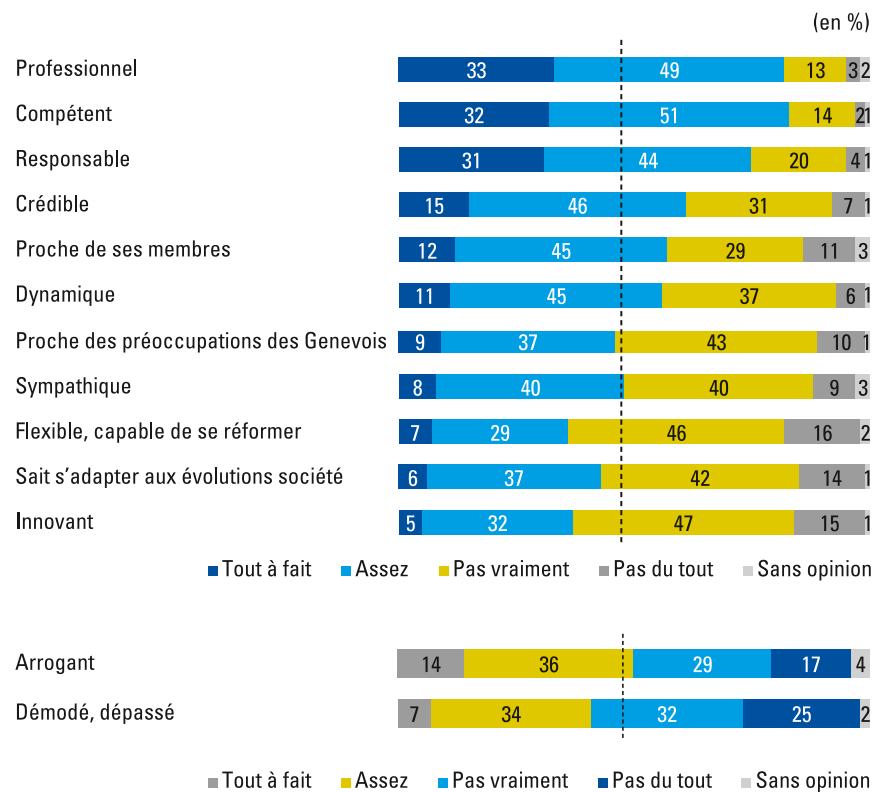
A la question de savoir quels sont actuellement les problèmes politiques les plus importants auxquels le canton de Genève est confronté, les répondants placent les impôts et les finances en haut du podium avec 49 % des réponses. La mobilité suit de près avec 48 % des réponses. Le marché du travail et le commerce suit avec 24 %, puis l'aménagement et le logement (21 %). On retrouve le même ordre de réponses concernant les politiques publiques considérées comme prioritaires (choix de trois politiques), avec les impôts et les finances (47 %), la mobilité (43 %), le marché du travail et le commerce (40 %) puis l'aménagement et le logement (30 %). Ferment la liste des treize politiques publiques la justice et la santé (10 % des réponses), la culture, le sport et les loisirs (3 %), puis les états-majors et prestations transverses (3 %).

Le PLR Genève est considéré comme suffisamment présent sur les thèmes des impôts et des finances (72 %), de la sécurité (69 %) et du marché du travail et du commerce (66 %) et de la justice (65 %). En revanche, selon les répondants, il n'est pas suffisamment présent sur la mobilité (69 %), l'environnement et l'énergie (67 %), la cohésion sociale (52 %) et la culture, le sport et les loisirs (47 %).

### PENSEZ-VOUS QUE LE PLR GENÈVE EST SUFFISAMMENT PRÉSENT SUR CHACUN DE CES THÈMES OU NON ?



### CES CARACTÉRISTIQUES CORRESPONDENT-ELLES AU PLR GENÈVE SELON VOUS ?



## LES QUESTIONS DE POLITIQUE ACTUELLE

La nécessité des accords de libre-échange est reconnue par 81 % des répondants, tout comme le principe du pollueur-payeur (79 %), la protection de la zone agricole (71 %), les avantages apportés par la libre-circulation (61 %), le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans pour les hommes et les femmes (58 %). Une grande majorité (78 %) estime aussi que le PLR Genève devrait faire davantage de propositions en matière de développement durable. En revanche, 51 % des répondants sont contre la densification de la zone villa, et 65 % estiment que ce n'est pas à l'Etat de définir la qualité de vie dans une société d'abondance matérielle.

## L'ANALYSE

Les réponses des sondés laissent apparaître deux tendances : d'une part, l'attachement aux valeurs fondamentales du parti aux sujets qui sont traditionnellement considérés comme étant l'apanage du PLR, comme les impôts et finances ou le marché du travail. Non seulement les membres jugent ces sujets de première importance, mais ils considèrent de plus le parti comme parfaitement légitime dans ces domaines. D'autre part, les membres ont développé des attentes en lien avec les grands thèmes sociétaux actuels comme le développement durable ou la mobilité. Manifestement, les sondés ne jugent pas le PLR Genève suffisamment présent sur ces thèmes, alors qu'ils souhaitent qu'il le soit.

Le message est clairement transmis et devra faire l'objet de la plus grande attention et de mesures concrètes, toujours dans le respect des valeurs de responsabilité individuelle et de liberté.

Les réponses en lien avec les questions de politique actuelle sont fidèlement le reflet des positions traditionnelles défendues par le PLR Genève, même si la question de l'aménagement du territoire et de la densification du territoire est plus clivante. On sent que les répondants ne sont pas tout à fait à l'aise sur ces sujets, ce qui doit alerter pour le futur.

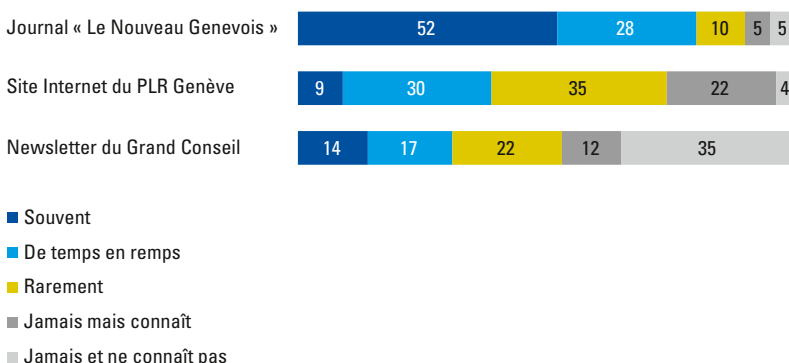
Enfin, un certain nombre d'éléments ont évolué depuis le moment où le sondage a été réalisé, notamment liés à l'image du parti, puisque des décisions fortes ont été prises durant l'été. Il en va probablement de même avec la notion de « société d'abon-

dance matérielle » après des mois de crise sanitaire. Au vu de ces évolutions, il sera utile de monitorer régulièrement les éléments saillants de ces résultats, au premier rang desquels l'image du parti.

## MERCI DE VOTRE FIDÉLITÉ AU NOUVEAU GENEVOIS !

Le sondage portait également sur les moyens de communication internes au parti. D'une manière générale, 87 % des répondants se disent satisfaits de la communication sur le plan interne. Concernant plus précisément notre journal, 52 % déclarent le lire souvent et 28 % de temps en temps. La rédaction se réjouit de ces bons résultats et vous remercie de votre intérêt. Le sondage a par contre confirmé la nécessité de refaire le site internet du parti, puisque la majorité ne le consulte que rarement ou jamais. Les démarches sont déjà en cours pour créer un nouveau site, qui sera hébergé par le PLR Suisse. Finalement, 35 % des participants ne connaissent pas la newsletter du groupe des députés PLR, envoyée par mail après chaque session du Grand Conseil. Il sera probablement intéressant de faire la promotion de cet outil qui permet d'être informé rapidement de l'action des députés, tant concernant les objets déposés que des victoires ou combats en plénière.

C. Z.-R.



*C'est clairement un encouragement donné à la présidence d'utiliser mieux et davantage les forces de notre parti pour aller de l'avant.*

## TROIS QUESTIONS À BERTRAND REICH, PRÉSIDENT

Propos recueillis par Véronique Kämpfen

### 1 QUELLE EST VOTRE APPRÉCIATION DE CES RÉSULTATS ?

Avant de parler des résultats, j'aimerais dire à quel point je suis heureux du nombre de répondants, qui témoigne d'un intérêt fort et d'un attachement profond de nos membres au PLR Genève. J'ai également reçu de nombreux messages de remerciement et d'encouragement à la suite de l'envoi de ce sondage. Nos membres ont été heureux que nous leur demandions leur avis et ils ont clairement répondu présents.

Trois résultats sont marquants. Tout d'abord la mauvaise note en termes d'image qui a été attribuée au parti. Une très grande part de ce mauvais score est liée à des questions de personne, qui devraient s'aplanir peu à peu au vu des décisions prises par notre Comité directeur cet été. Mais il n'y a pas que ça. Le parti souffre d'une mauvaise lisibilité dans sa ligne politique ; le potentiel d'amélioration sur ce point est ainsi notable. Je relève également que notre parti est jugé professionnel, compétent et responsable. Cela me réjouit particulièrement, parce que ce sont les caractéristiques fondamentales qui sous-tendent notre action et qu'elles sont reconnues comme faisant notre force. Enfin, le PLR Genève devrait élaborer davantage de propositions en matière de développement durable et de mobilité, ce qui atteste une fois de plus qu'il s'agit de sujets transversaux, qui touchent toutes les familles politiques.

En d'autres termes, le PLR doit progresser, et il en a les moyens. C'est donc clairement un encouragement donné à la présidence d'utiliser mieux et davantage les forces de notre parti pour aller de l'avant.

Par ailleurs, j'ai été impressionné par la qualité des échanges qui ont eu lieu à l'occasion de l'assemblée du 5 septembre consacrée à la restitution du sondage. J'en retiens aussi la réponse très claire de la responsable de l'institut de sondage, à la question posée par un participant, de savoir si les « affaires » avaient également eu un impact sur les élections communales : pour elle, il ne fait aucun doute que les « affaires » ont impacté le PLR dans son intégralité, également en dehors de la ville de Genève.

### 2 QUELLES MESURES ALLEZ-VOUS PRENDRE ?

Des mesures ont déjà été prises, à savoir l'exclusion d'un élu ne respectant pas nos valeurs et à la source des « affaires » qui constituent pour 56 % des membres la raison de la mauvaise note attribuée à notre formation. Nous avons également élaboré des propositions de modifications des statuts visant à améliorer notre gouvernance – gouvernance qui constitue une question de règles, non de personnes. Ces propositions seront formellement débattues lors de notre AG ordinaire à venir, mais elles ont déjà favorisé des échanges utiles depuis quelques mois. Nous allons travailler à améliorer la lisibilité de nos actions et à rendre la ligne politique plus transparente. Cela passera par des mesures de communication tant à l'interne qu'à l'externe du parti, mais aussi par une meilleure mise en avant des travaux effectués par les commissions thématiques et les associations. Manifestement, même si 87 % des membres se disent satisfaits de la communication sur le plan interne, nous n'arrivons pas à faire suffisamment connaître le travail substantiel fourni par nos élus, à commencer par nos députés au Grand Conseil, en matière de mobilité. La coopération de nos membres et élus sera demandée et mise en avant.

Nous lançons cet automne une initiative cantonale qui vise à garantir leur intégrité numérique aux Genevoises et aux Genevois. Un pan important de nos vies se déroule désormais en ligne, sans que nous soyons conscients de la position que nous occupons dans ces espaces digitaux, où nous sommes malheureusement trop faibles pour faire valoir correctement nos droits, qui y sont régulièrement bafoués. Cette initiative est en lien direct avec l'esprit d'innovation qui nous anime, même s'il n'est pas reconnu par nos membres comme étant une de nos caractéristiques premières, et le sérieux qui nous caractérise.

Enfin, ces résultats vont nous servir de guide et comme grille de lecture pour nos futures décisions stratégiques. Ils nous accompagneront en nous donnant l'écho de vos préoccupations et de vos attentes.

### 3 PENSEZ-VOUS REFAIRE UN TEL SONDAGE AUPRÈS DES MEMBRES ?

Oui. Il s'agit clairement d'un instrument utile. Nous allons faire un bilan des actions entreprises à la suite de ce sondage à intervalles réguliers. D'ici à deux ans, nous referons un sondage de même ampleur pour mesurer la pertinence des mesures prises et l'évolution des résultats, que nous espérons positive.

# Lorsque la technologie se met au service des libertés individuelles



Par Gabriel Jaccard

LE PLR GENÈVE LANCE UNE INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE CANTONALE POUR UN DROIT À L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE. GABRIEL JACCARD, DOCTORANT EN DROIT DES TECHNOLOGIES À L'UNIGE, NOUS EXPLIQUE L'IMPORTANCE DE GARANTIR L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE DES CITOYENS.

## L'IMPORTANCE DES ESPACES NUMÉRIQUES

Dans son livre *Mémoires vives*, Edward Snowden décrit ainsi notre cité: « C'est à Genève, là où se déchaînait le monstre imaginé par Mary Shelley [Frankenstein], que les Américains ont mis en place un réseau qui ne tarderait pas à voler de ses propres ailes et à se retourner contre ses créateurs, moi le premier. »<sup>1</sup> Le passage est mémorable, puisqu'en quelques lignes, on y entrevoit les affres angoissantes de la technologie incontrôlée, utilisée à mauvais escient et qui écrase l'individu sous son joug.

La Suisse, et Genève en particulier, se trouve à un carrefour névralgique de la gouvernance technologique grâce aux organisations internationales et aux entreprises domiciliées sur notre territoire. Dans ce contexte, les citoyens ne sont pas en reste puisqu'en 2017, l'Office fédéral de la statistique affirmait que la quasi-totalité de la population suisse utilisait journalièrement internet. Pourtant, il est aisé de remarquer au travers des différentes affaires qui ont éclaté – comme *Cambridge Analytica* – et des emballements législatifs de ces dernières années, que ce même citoyen est à la merci de nouveaux dangers opaques, que le contexte international rend peu maîtrisables, même pour des Etats.

Ayant à cœur les intérêts de l'individu et de ses libertés, le PLR souhaite introduire à l'article 21 de la Constitution cantonale genevoise un nouvel alinéa dont la teneur peut se résumer dans l'affirmation suivante: « J'ai un droit fondamental à une vie protégée sur les espaces numériques. »

## POURQUOI UN NOUVEAU DROIT FONDAMENTAL ?

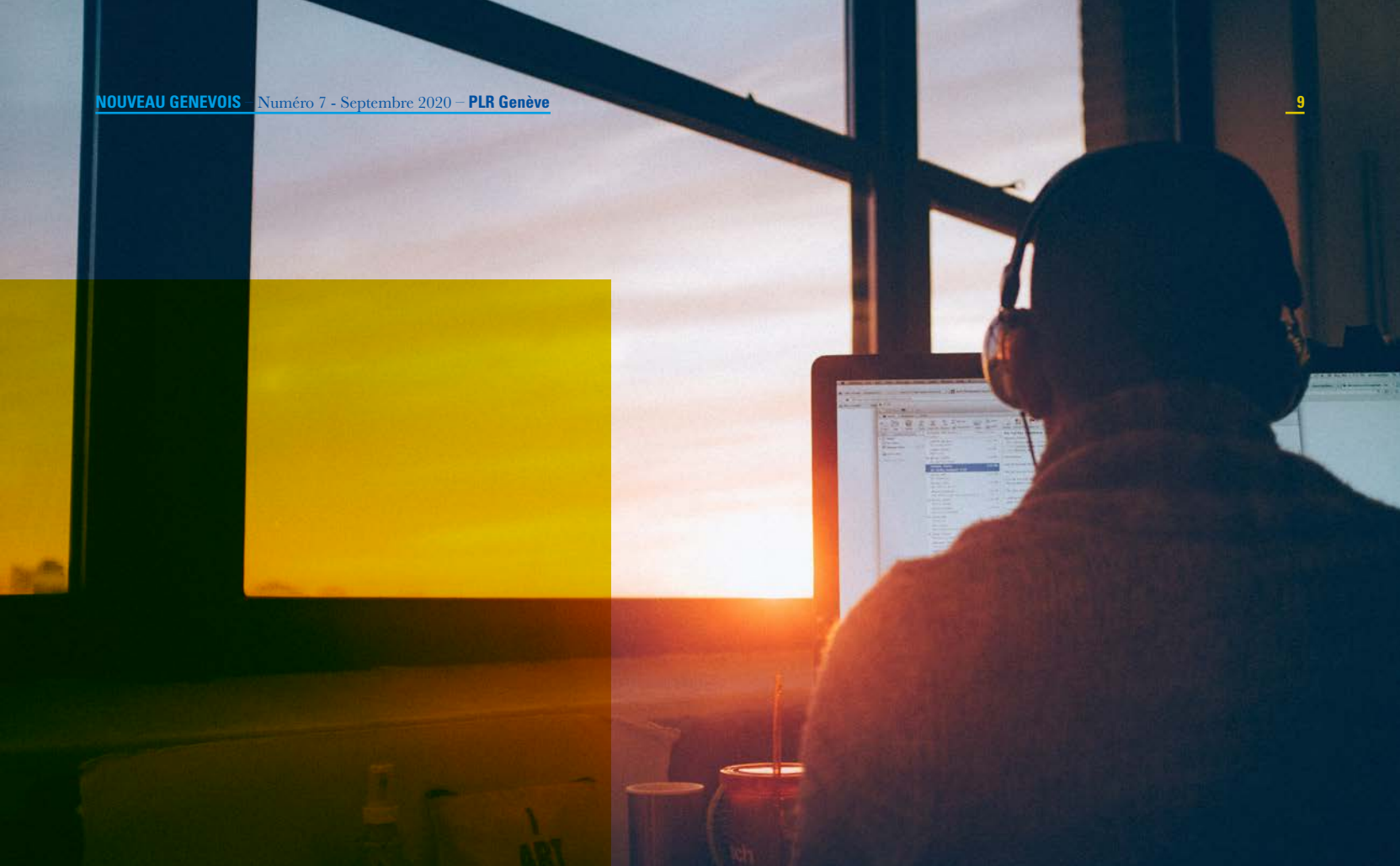
Cet ajout se veut être une norme parapluie, qui crée un droit absolu pour toute personne physique au respect de l'ensemble de ses droits fondamentaux dans le contexte numérique, que ce soit au sein de son activité sur internet ou de ses applications, ou encore dans le cadre du développement technologique en général. Ainsi, on complète le catalogue des droits fondamentaux en étant plus précis et grâce à un champ d'application plus large que les normes existantes.

Il s'agit de réaffirmer que la technologie est au service de l'individu et ne doit pas résulter, dans les faits, à son asservissement par quelque moyen que ce soit. La technologie doit constituer un ajout positif sur le bien commun et sur l'individu en particulier. Partant, cette norme globale ne visera pas à interdire ou à décrire des comportements précis, mais constitue un principe de base qui favorise le développement technologique dans une perspective humaniste.

*La proposition : « J'ai un droit fondamental à une vie protégée sur les espaces numériques. »*

<sup>1</sup> Edward Snowden, *Mémoires vives*, édition du Seuil, 2019, p. 170.





## ET TRÈS CONCRÈTEMENT ?

De manière plus concrète, ce nouvel alinéa permet premièrement d'envoyer un signal politique de la part des citoyens qui symbolise la volonté pour un niveau de protection fort au sein des systèmes électroniques. Plus avant, de nouvelles situations comme le cyberharcèlement, l'usurpation d'identité ou encore la reconnaissance de la valeur d'accès, l'identité digitale, la régulation au travers d'algorithmes, la protection de l'individu en terme social ou économique, ainsi que la valeur d'expérience de l'internet pourraient aussi être couverts par cette norme en tant que biens juridiques reconnus et ainsi mieux protéger les individus. En outre, cette norme générale pourrait englober des développements techniques futurs pour l'heure imprévisibles.

Du point de vue juridique, le droit créé ne serait pas de nature privée ou administrative, tel que ceux prévus actuellement par la protection des données, mais bien un droit public. A des fins de simplicité, nous nous contenterons de dire que la différence a un effet sur la justiciabilité dudit droit, notamment du moment où les tribunaux privés requièrent le plus souvent l'établissement d'un dommage chiffrable. D'un point de vue pratique, la norme engendrerait une meilleure protection des droits du citoyen dont la position est de fait défavorable face à des acteurs sur lesquels il n'a le plus souvent que peu de marge de manœuvre en raison du contexte international ou des moyens financiers en présence.

Dernièrement, on précisera encore que cet addendum ne vise pas à mettre en place un droit de propriété sur les données, ni à contrevenir au droit fédéral – comme par exemple la loi sur la surveillance – bien que l'utilisation de moyens cryptographiques, qui garantissent l'anonymat des utilisateurs sur internet, devrait à notre avis être encouragé.

## SIGNEZ L'INITIATIVE !

Pour conclure, on soulignera qu'il n'existe pas de monstres cachés à Genève, mais seulement d'importants défis liés à un monde en évolution constante. Les valeurs de liberté de l'individu sont aujourd'hui mises en danger et nous devons nous équiper d'un arsenal juridique adapté.

**En conclusion, nous vous invitons à signer cette initiative afin de rappeler à tout un chacun que Genève est une République qui place l'individu en son centre, et où les libertés individuelles fleurissent sans concession.**

*Cette norme globale ne visera pas à interdire ou à décrire des comportements précis, mais constitue un principe de base qui favorise le développement technologique dans une perspective humaniste.*

# Commissions thématiques : un dispositif important du PLRG

LES NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES SONT PRÊTES À COMMENCER LEURS TRAVAUX. JÉRÔME LAEDERACH, VICE-PRÉSIDENT DU PARTI, REVIENT SUR LA REFONTE DONT ELLES ONT FAIT L'OBJET ET RAPPELLE LEURS OBJECTIFS.

## UNE RÉORGANISATION EN PROFONDEUR

Les commissions thématiques ont pour mandat de constituer un pôle d'expertise dans un domaine particulier afin de fournir au parti des outils d'action et des projets de réponses aux problèmes politiques qui se posent dans la société. En décembre dernier, le Comité directeur a décidé d'effectuer une réorganisation de ces commissions afin de leur donner un nouveau souffle. Sept commissions ont ainsi été créées et leurs présidences ont été désignées suite à un appel à candidature. L'ensemble des membres du parti ont eu la possibilité d'y adhérer durant le printemps.

## LES SEPT COMMISSIONS THÉMATIQUES DU PARTI ET LEUR PRÉSIDENT :

- 1 **Aménagement du territoire** : Maxime Provini
  - › mobilité : Philippe de Boccard
  - › aménagement et logement : Bernard Wyssa
  - › environnement, énergie et agriculture : Georges Vuillod
- 2 **Culture et sport** : Guillaume Pictet
- 3 **Economie et finances** : Jacques de Saussure
- 4 **Formation** : Adrien Faure
- 5 **Gouvernance** : Jérôme Laederach
- 6 **Santé et social** : Alain-Dominique Mauris
- 7 **Sécurité** : Norberto Bichler



Par Jérôme Laederach



## *Les commissions thématiques sont un outil vivant et dynamique du programme politique du PLRG, qui s'élabore avec les forces expertes et militantes.*

Plus de 100 membres se sont engagés dès cette rentrée au sein des sept commissions thématiques de notre parti. Nous nous réjouissons de l'intérêt porté à ce dispositif essentiel pour faire le lien entre tous les acteurs engagés à porter les valeurs du PLR Genève et à les mettre en œuvre. Avec leurs présidents récemment nommés, les membres participeront directement à l'élaboration de la politique du parti, à apporter leur éclairage sur des problématiques définies au sein des commissions.

### **UN MOTEUR POUR LE PARTI**

En bénéficiant du soutien de notre assistant parlementaire, Gabriel Delabays, les commissions thématiques se réuniront dès cette rentrée de septembre. Les membres interagiront ainsi mensuellement sur des sujets larges et touchant si possible tous les domaines, tant au niveau du canton que des communes. Interconnectées, les commissions seront liées avec la présidence, le CODIR, la députation et les élus fédéraux, le Conseil d'Etat, de même qu'avec les membres des conseils d'administration et des commissions officielles. L'axe confédéral ne sera pas sous-estimé, nous permettant

d'être encore plus percutant sur certaines thématiques.

Dans la ligne décidée par tous les présidents, il s'agira de chambres de réflexion, mais aussi d'espaces de débats et d'interviews de spécialistes. Il s'agira d'un véritable moteur de propositions et d'élaborations de projets au sein du parti. Leur réussite

passera par un fonctionnement itératif, où l'idéal sera que les commissions soient approchées et sollicitées pour travailler de manière plus pointue sur des sujets où certains organes du parti pourraient avoir besoin d'un espace de consultation. Certains députés ont déjà annoncé leur participation active à ces commissions.

**Le rôle des commissions thématiques est primordial car c'est une colonne vertébrale d'idées qui contribuera à trouver des solutions concrètes aux problèmes des citoyens du canton.**



**60**  
ans

**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE**

TRADITION ET INNOVATION  
AU TRAVERS DES GÉNÉRATIONS

[www.spg-rytz.ch](http://www.spg-rytz.ch)

**SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA**  
Route de Chêne 36 – CP 8255 | 1211 Genève 6  
T +41 (0)58 810 30 00 | [info@spg.ch](mailto:info@spg.ch)

Affiliée au groupe SPG-Rytz  
Genève - Nyon - Lausanne

# Pour une densification harmonieuse de la zone villa



Par Cyril Aellen

LE GROUPE PLR A DÉPOSÉ EN 2019 UN PROJET DE LOI POUR MIEUX ENCADRER LA DENSIFICATION EN ZONE VILLA. PEU DE TEMPS APRÈS, LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE A INSTAURÉ UN MORATOIRE SUR LES CONSTRUCTIONS DANS CETTE ZONE. CYRIL AELLEN, DÉPUTÉ ET AUTEUR DU PROJET DE LOI, FAIT LE POINT SUR LA SITUATION ET PRÉSENTE LE COMPROMIS QUI A ÉMERGÉ DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES.

## LA RÉFORME DE 2011

Le 15 novembre 2011, des représentants du groupe libéral et du groupe radical déposaient un projet de loi intitulé « Préserver la zone de villas ». Les auteurs du projet de loi dressaient notamment le constat que les déclassements de zones agricoles ne pouvaient être qu'exceptionnels et que les déclassements de la zone de villas en zone de développement n'étaient souvent pas souhaitables. A cela s'ajoutait que la zone de villas (5<sup>e</sup> zone) était souvent dénoncée pour sa trop grande « consommation » de terrain constructible, pour un nombre de logements limité.

Le projet de loi déposé en 2011 visait donc à fournir une alternative crédible aux déclassements précités : ses auteurs voulaient maintenir une

zone de villas substantielle car elle est essentielle à l'équilibre sociologique du canton et à son attractivité. Il est évident qu'avant de déclasser de la zone de villas, il est préférable de mieux l'utiliser.

Aussi, pour favoriser une densification raisonnable de la zone de villas, trois modifications liées au taux d'occupation du sol avaient été proposées. La première consistait à ne plus considérer le taux d'occupation du sol de 25 % (au lieu de 20 %) comme une exception, mais comme la règle. La deuxième visait à faciliter la densification en zone de villas avec un taux d'utilisation du sol exceptionnel de 40 %, en remplaçant le processus qui consistait en une autorisation communale exprimée sous la forme d'une délibération du Conseil municipal en un

simple préavis de la commune. Enfin, à certaines conditions, les auteurs du projet de loi avaient proposé d'autoriser une exception supplémentaire permettant d'atteindre un taux d'occupation du sol de 60 % sur des parcelles d'une surface supérieure à 5000 m<sup>2</sup>, pour autant que les projets puissent maintenir des espaces verts en quantité suffisante et que les parcelles soient suffisamment desservies du point de vue des transports, tant par la route que par les transports publics.

Après un examen circonstancié et complet, le projet de loi déposé par les représentants du groupe libéral et du groupe radical a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil. La loi est donc entrée en vigueur le 26 janvier 2013.

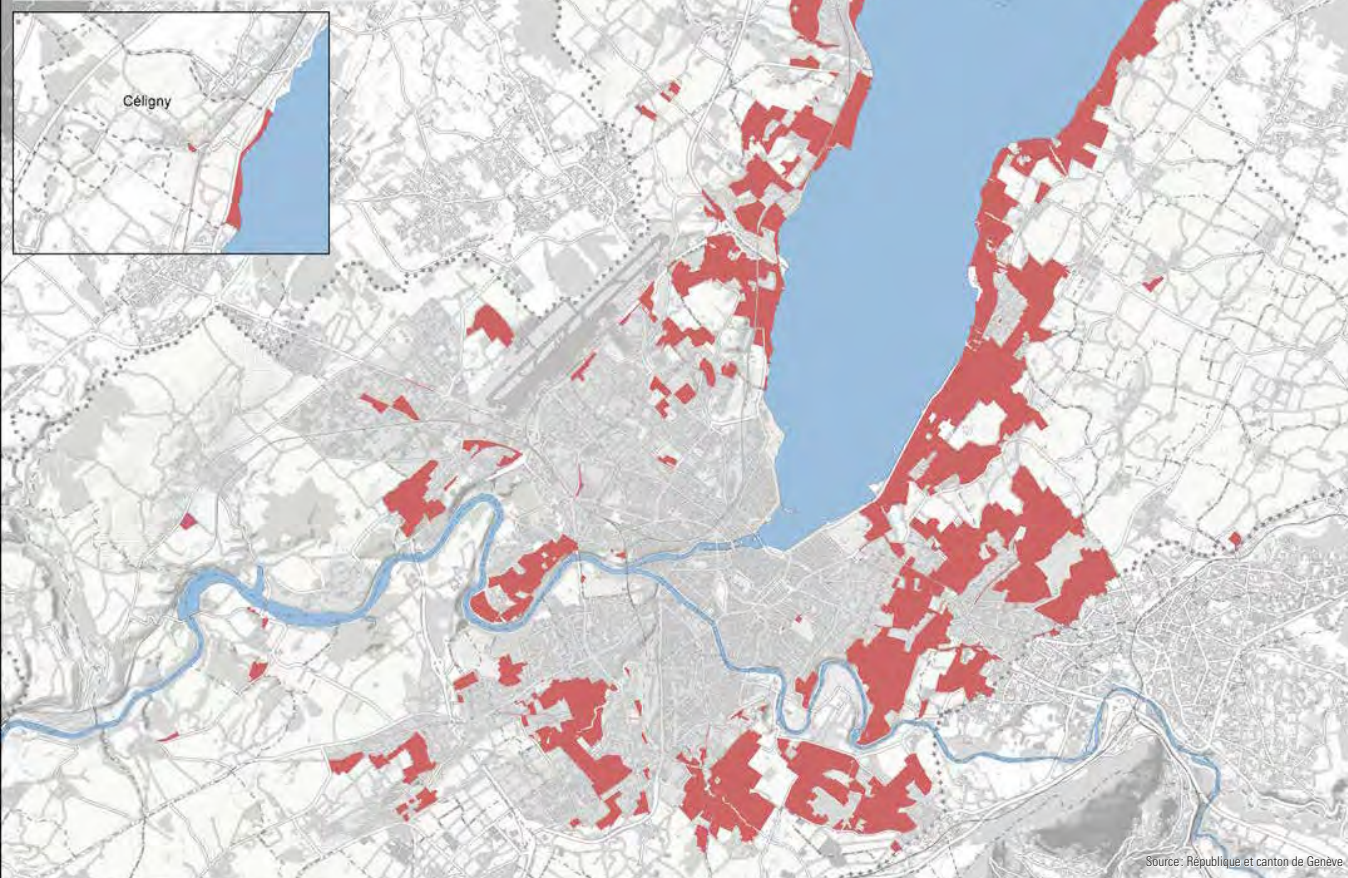
## UNE MISE EN ŒUVRE DISCUTABLE

Après 7 ans, en 2019, il convenait de faire un bilan. Il était nuancé : cette loi s'est révélée être un succès... partiel !

Contrairement aux souhaits des auteurs du projet de loi, la densification naturelle de la 5<sup>e</sup> zone (zone de villas), pourtant bien réelle, n'a pas freiné la volonté des autorités de déclasser de la zone agricole ou de la zone de villas en zone de développement. Au contraire.

Si la densification des zones de villas à l'étranger s'est faite avec harmonie, il faut bien admettre que la situation genevoise ne peut être couronnée de la même réussite. Des projets peu heureux ont trop souvent vu le jour. En réalité, la densification accrue (celle prévoyant un taux d'utilisation du sol de 40 %) a, *de facto*, perdu son caractère dérogoire puisque le canton a subrepticement instauré une pratique consistant à faire fi du préavis communal. En d'autres termes, ce qui devait être une possibilité

*Les communes ne doivent pas seulement être consultées, pro forma, elles doivent être entendues.*



exercée avec discernement est devenue une règle conduisant à une densification anarchique et peu qualitative de la zone de villas.

### LA PRISE EN COMPTE NÉCESSAIRE DES COMMUNES

Le groupe PLR a donc décidé, durant l'été 2019, de se saisir du problème : par le dépôt d'un nouveau projet de loi, il a proposé au Grand Conseil de rendre aux communes la compétence de décider souverainement, au cas par cas, lors de l'autorisation de construire, si la construction d'habitats groupés en zone de villas était opportune. Il n'était pas question de revenir sur la possibilité de densifier la zone de villas. En revanche, cette densification devait s'effectuer avec discernement, en tenant compte des spécificités locales. La densification ne doit pas être imposée par le canton mais doit être effectuée en bonne coordination avec les autorités locales. Les communes ne doivent pas seulement être

consultées, *pro forma*, elles doivent être entendues.

Peu après le dépôt de ce projet de loi, en automne 2019, faisant probablement un constat d'échec comparable, le département du territoire a décrété un gel brutal des autorisations de construire en zone de villas, lorsqu'il était question d'une densification accrue. C'est donc dans une situation tendue et pressante que la commission de l'aménagement du Grand Conseil a examiné avec soin le projet de loi déposé par le PLR. Elle a également procédé à de nombreuses auditions.

Sous l'impulsion conjointe, d'abord des députés de l'Entente, puis du département du territoire, cela en bonne collaboration avec l'Association des communes genevoises, la commission de l'aménagement du Grand Conseil a trouvé une solution de compromis permettant un large consensus parlementaire : la commune devait être mieux entendue lors de la planification urbanistique. C'est elle qui est la mieux à même de savoir quelles sont

les périmètres de zone de villas qui peuvent être densifiés. Mais cette question ne peut pas être réglée de façon appropriée au moment de l'autorisation de construire. En revanche, les communes disposent d'un bon instrument pour régler cette problématique : le plan directeur communal. C'est lors de l'adoption de ces derniers que la question de la densification de la zone de villas doit être réglée.

A la suite d'un travail de qualité, malgré la situation

sanitaire compliquée, une très large majorité de la commission de l'aménagement, avec le soutien du Conseil d'Etat, propose désormais au Grand Conseil de permettre aux communes de décider souverainement, dans leur plan directeur, là où la zone de villas peut et doit être densifiée. L'idée est donc désormais de continuer à construire plus dense en zone de villas ; mais plus partout, pas n'importe comment et, surtout, en bonne coordination avec les communes.

**Aussi, si le Grand Conseil fait sienne la décision de la commission de l'aménagement, le gel décrété par le département du territoire devrait pouvoir être levé et la densification de la zone villa pourrait reprendre de façon concertée et mieux ciblée.**

*L'idée est donc désormais de continuer à construire plus dense en zone de villas ; mais plus partout, pas n'importe comment et, surtout, en bonne coordination avec les communes.*

# Un nouvel accord sur le logement

LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ FIN AOÛT À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ UNE NOUVELLE RÉPARTITION POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN ZONE DE DÉVELOPPEMENT. YVAN ZWEIFEL, CHEF DE GROUPE ET INITIATEUR DE CE NOUVEL ACCORD, EXPLIQUE LES RAISONS QUI ONT AMENÉ LE PLR À SOUTENIR CE CONSENSUS.



Par Yvan Zweifel

## L'ACCORD DE 2006

La politique du logement fait partie, depuis longtemps, des terrains fertiles d'affrontement gauche-droite au parlement. La vision de ce qui doit être construit, en quelle quantité, avec quelle qualité, où et pour qui, a souvent conduit à des débats diamétralement opposés et irréconciliables, qui ont généralement trouvé leur issue devant le peuple.

L'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) définit, une fois qu'un secteur a été déclassé en zone de développement, la typologie des logements qui y seront construits. Sans rentrer dans les détails qui dépendent de la zone primaire (le type de zone avant le déclassement), cet article de loi précisait qu'au moins 30 % du programme devait se faire en logements

subventionnés et le reste était laissé à la libre appréciation du promoteur. C'était le fruit d'un accord entre partenaires sociaux du logement sous l'égide du conseiller d'Etat Mark Muller en 2006.

## LE RETOUR DE LA GUERRE DU LOGEMENT

L'actuel conseiller d'Etat en charge du logement, Antonio Hodgers, a souhaité modifier cette répartition en tenant compte des logements d'utilité publique (LUP) et des logements en loyers libres (contrôlés pendant 10 ans par l'Etat). Il a ainsi déposé en 2017 un projet de loi évoquant l'idée d'une répartition en trois tiers égaux (1/3 LUP, 1/3 loyers libres, 1/3 laissé à la libre appréciation du promoteur), mais avec la moitié du deuxième tiers qui



serait dévolue à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Autrement dit, la moitié des constructions en zones de développement l'auraient été directement ou indirectement de manière subventionnée, ce qui était inacceptable pour le groupe PLR.

En automne 2018, le Grand Conseil avait refusé ce projet de loi et avait, au contraire, voté une pérennisation de l'article 4A LGZD, qui laissait une plus grande marge de manœuvre aux promoteurs. Dans les faits, cet article a permis la construction de 35 % d'appartements en propriétés par étage (PPE) qui ont trouvé largement preneurs. L'ASLOCA avait lancé un référendum sur cette loi et, qu'elle qu'en ait été le résultat, la problématique aurait été loin d'être réglée et la guerre

du logement évidemment loin d'être finie à Genève.

A cela s'ajoutent les choix populaires des dernières votations en matière d'aménagement dont le message est clair : le peuple genevois veut bien construire des logements, mais pas n'importe comment. Ce message doit aussi être entendu !

Enfin, l'ancien article 4A LGZD était devenu caduc, car il avait une date de péremption au 31 juillet 2019, mais sa pérennisation était suspendue à l'issue du vote sur le référendum de l'ASLOCA prévu en février 2021 et, entre-temps, une directive du département prévoyait une autre répartition. Tout ceci entraînant une totale confusion pour les acteurs du logement et de la construction.

*Cet accord n'est par définition pas parfait, mais le PLR se félicite d'avoir entériné dans la loi un seuil minimum de PPE dans les zones de développement, disposition inexistante jusqu'alors.*



## UNE LARGE COALITION POLITIQUE

C'est pourquoi, à l'initiative du PLR, un accord sur la question du logement a pu être trouvé cet été avec une large coalition politique comprenant tous les partis représentés au parlement, à l'exception d'Ensemble à Gauche.

L'accord reprend l'idée d'une répartition en trois tiers (1/3 LUP, 1/3 loyers libres, 1/3 laissé à la libre appréciation du promoteur), mais sans mention d'un minimum construit par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et avec un seuil minimum, à l'aune du périmètre concerné, de 20 % de PPE et, dans le tiers dévolu aux LUP, 16 % d'habitations bon marché (HBM).

Cet accord n'est par définition pas parfait, mais le PLR se félicite d'avoir entériné dans la loi un seuil minimum de PPE dans les zones de développement, disposition inexistante jusqu'alors. De plus, cet accord donne de la prévisibilité et de la lisibilité aux acteurs du logement et de la construction à Genève, ce qui est aujourd'hui fondamental. Il leur donne aussi les possibilités d'agir avec flexibilité et leur redonne de la liberté en leur permettant de faire des accords, dans le cadre des différents périmètres. Enfin, il est largement positif en terme de mixité !

**Le groupe PLR se félicite donc que les autres partis du parlement l'aient suivi sur ce bon compromis digne de la réputation consensuelle helvétique et qui montre une classe politique unie devant les enjeux majeurs pour la population !**



**RÉGIE TOURNIER**  
tournier.ch

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier  
4, cours de Rive  
1204 Genève

T +41(0)22 318 30 70  
F +41(0)22 318 30 89  
E regie@tournier.ch

# Quelle vision de l'énergie pour Genève ?

LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE NÉCESSITE D'AMÉLIORER NOTRE CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE. GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, DÉVELOPPE QUELQUES PISTES POUR FAIRE DE GENÈVE UNE VILLE DURABLE.



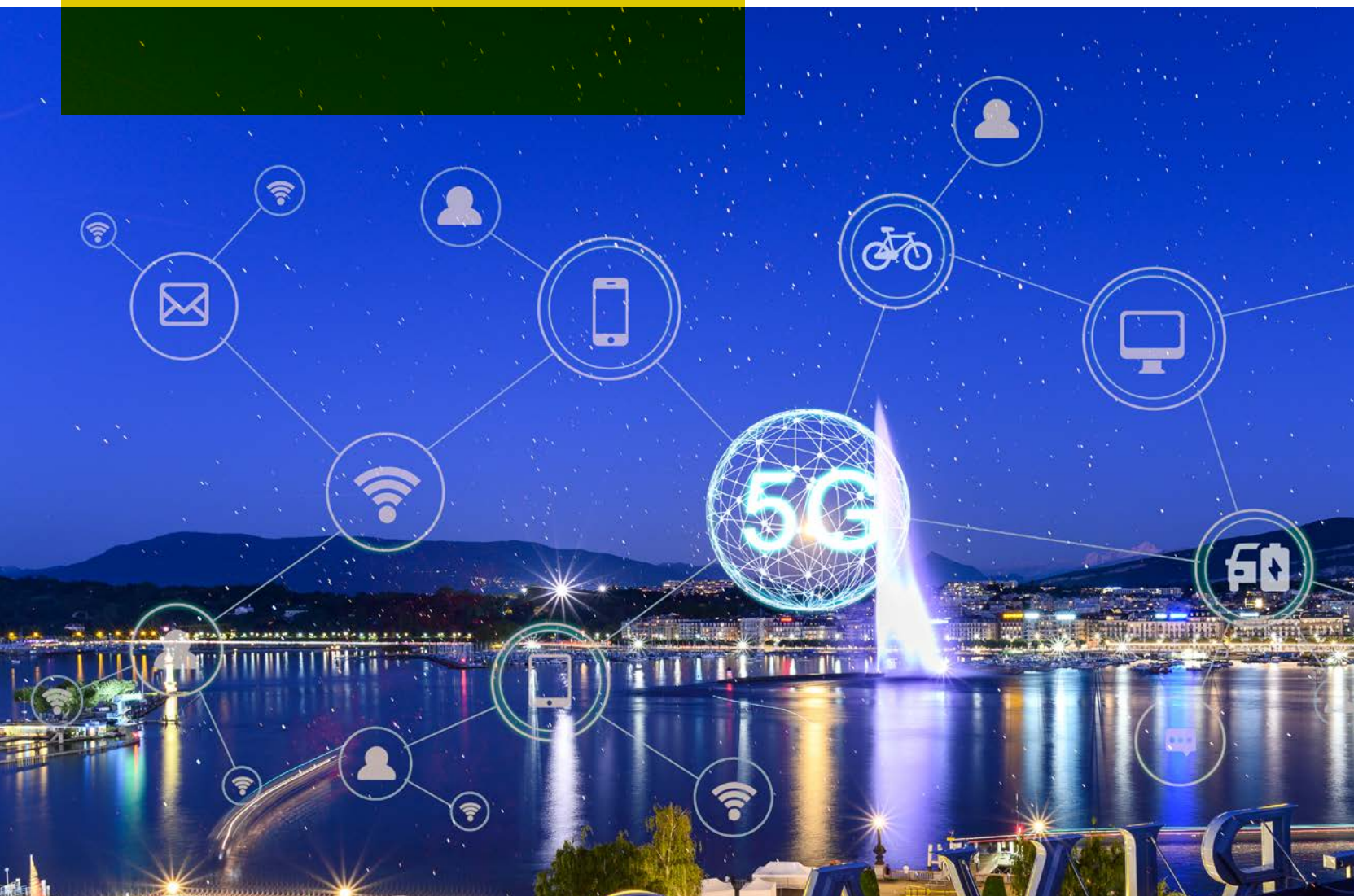
Par Gabriel Delabays

## RESPECTER LE CLIMAT ET PRODUIRE LOCAL

La maîtrise des changements climatiques est un défi global qui doit être lié à une politique énergétique propice à l'innovation et qui respecte le climat. En tant que pôle à la croisée des chemins, centre d'excellence à la renommée internationale, Genève doit pouvoir figurer parmi le palmarès des villes qui mettent en œuvre une stratégie environnementale à la pointe. Notre société fonctionne grâce à l'énergie qui

est produite, quel que que soit le secteur d'activité : industries, secteur automobile, consommateur du quotidien, espaces de co-working, tous nécessitent un apport énergétique conséquent pour exercer leurs activités au quotidien.

La consommation électrique genevoise atteignait 2813 Gigawatts par heure en 2018, dont seulement 30 % étaient produits à Genève. C'est mieux qu'en 2017 où cette part atteignait 25 %, mais des efforts peuvent





## *Deux éléments peuvent être déterminants pour un avenir énergétique avec une faible empreinte carbone : le développement de la 5G et le développement des carburants du futur comme l'hydrogène.*

encore être fournis. Faire venir de l'énergie de loin coûte et dépense parfois plus d'énergie que si celle-ci était produite localement. Genève a le potentiel de produire sur son sol : chauffage à distance, réseau hydroélectrique, hydrothermie, biomasse et solaire sont autant de secteurs de production dont Genève peut disposer. Le canton a un potentiel de 11 000 Gigawatts par an disponible en énergie renouvelable, dont seulement 1400 sont mobilisés. Deux stratégies s'offrent donc : soit on

continue d'être dépendant de la production étrangère, soit la consommation d'énergie est optimisée et produite plus localement. Par respect environnemental, il est bon de privilégier la seconde option.

### **LA NÉCESSITÉ D'OPTIMISER ET D'INNOVER**

L'Etat doit pouvoir donner les moyens aux entreprises d'innover. La Suisse voit la création de 300 *start-ups* chaque année, dont 7 % à Genève. Nombre d'entre elles sont notamment actives dans la technologie de l'information, dans l'électricité, l'énergie et la *cleantech*. C'est un terreau fertile qui peut être exploité pour développer des technologies propres et novatrices, de sorte à pouvoir optimiser la production énergétique. A l'heure de la croissance démographique et donc de l'augmentation des besoins en électricité, Genève doit pouvoir développer des modes de production électriques propres, avec un grand rendement, tournés vers le futur et vers un impact climatique neutre.

Genève doit également optimiser sa consommation énergétique, entre autres en sensibilisant le consommateur. Une grande partie de l'énergie produite au quotidien est destinée à ce dernier, dont les besoins vont croissants. Ceux-ci ont un impact énergétique non négligeable ; transports, équipements électroniques, chauffage et climatisation sont autant de domaines nécessitant de grandes quantités d'énergie pour la production et l'alimentation. Le consommateur doit pouvoir devenir un consomm'acteur attentif. Il faut

lui faire prendre conscience de son impact environnemental au quotidien afin qu'il se tourne vers des produits et des équipements qui nécessitent une production électrique moindre et qui ont un impact sur le climat moins dommageable. Développer par exemple un indice du bien-être est une piste pour pouvoir aviser le consommateur de son impact sur son environnement.

### **GENÈVE, SMART CITY?**

Deux éléments peuvent être déterminants pour un avenir énergétique avec une faible empreinte carbone : le développement de la 5G et le développement des carburants du futur comme l'hydrogène.

Il a été évoqué plus haut l'impact de l'énergie grise – l'énergie nécessaire pour tout le cycle de vie d'un produit de sa création à son recyclage – dans le bilan de consommation total de l'énergie. Difficile à mesurer, avec un fort impact dans le secteur numérique,

il est nécessaire de pouvoir chiffrer cet inconnu de l'impact énergétique. La numérisation croissante de notre société demande une production d'énergie conséquente. Les études de la Confédération sur la 5G montrent son impact positif en terme d'économie d'énergie. La 5G est plus rapide, plus efficace et moins gourmande que les réseaux 4G actuels. Il faut donc pouvoir l'utiliser et accélérer son développement.

Autre secteur important, l'impact du transport. Genève a besoin d'un réseau de transports à la pointe dans tous les domaines. Si le réseau de transports publics et individuel peut être électrifié, le transport poids-lourd doit pouvoir faire appel à d'autres alternatives. L'hydrogène est en une. Les tests jusqu'ici menés ont fait leurs preuves. L'Union européenne a d'ailleurs présenté un vaste programme pour développer un hydrogène propre. Genève doit pouvoir faire de même à son échelle.

**Développer les technologies du futur est la condition *sine qua non* de l'accession de Genève au chemin de la Smart City.**

*Genève doit pouvoir développer des modes de production électriques propres, avec un grand rendement, tournés vers le futur et vers un impact climatique neutre.*



# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en **couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Gabriel Delabays

## FOCUS SUR...

... le PL 12748 déposé par Diane Barbier-Mueller. Celui-ci prévoit la mise en place d'un frein à la réglementation en mesurant l'impact social, économique et financier de chaque projet de loi. Cette proposition prévoit la mise en place de la notion d'efficacité lors de l'examen des projets de lois, c'est-à-dire la limitation de toute contrainte administrative et financière, pour la société et les entreprises mais aussi pour l'Etat. Le Conseil d'Etat serait en outre chargé de simplifier la réglementation existante de façon à réduire les coûts de la croissance réglementaire et à mandater l'Office cantonal de la statistique pour mener une enquête triennale identifiant les coûts directs et indirects de la réglementation pour les entreprises, ainsi que les difficultés induites par la réglementation. Ce projet de loi vise en somme à limiter l'impact de la réglementation sur la société, à simplifier les charges induites pour les entreprises et à limiter les conséquences de la réglementation sur les finances publiques.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

### PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

### PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

### M 2654 « Pour une évaluation crédible des divers besoins de la population en matière de logement »

En bref : la motion demande à créer un outil permettant de mesurer les besoins effectifs des différentes catégories de logements, à réexaminer la pertinence de l'objectif du taux de 20% de LUP dans le parc locatif et à encourager l'accès à la PPE.

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet de loi soit évalué en termes d'efficacité économique, sociale et financière afin de limiter les contraintes administratives et financières. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois, afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

### PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'Etat soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

**PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »**

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'Etat. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

**PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »**

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

**PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »**

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

**PL 12575 « Maîtrise des engagements »**

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

**PL 12574 « Maîtrise des charges »**

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

**PL 12466 « Tenue des députées et députés en séances plénières »**

En bref : ce projet de loi vise à consolider et maintenir la sérénité des débats parlementaires, dans la droite ligne de la loi sur la laïcité. A cette fin, il demande aux députés de porter une tenue vestimentaire neutre, qui n'est la manifestation d'aucune expression d'une quelconque opinion, notamment philosophique, politique ou religieuse, ni support à la diffusion de messages commerciaux ou de slogans.

**PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »**

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'Etat qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

**PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »**

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

**PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'Etat »**

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'Etat par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

**PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »**

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'Etat et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

**PL 11548 « Caisse de pension de l'Etat prise en charge paritaire de la cotisation »**

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

**M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »**

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

**M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'Etat et de ses institutions) »**

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'Etat, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand Etat » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

**M 2403 « Rénovons l'administration ! (Vol. 1 - Une gestion des ressources humaines basée sur la confiance) »**

En bref : à la suite d'un rapport d'un groupe de travail du PLR sur la fonction publique, cette première motion a été déposée dans le but d'améliorer l'environnement de travail des fonctionnaires. Ce projet vise notamment à diminuer les nombreuses directives internes, qui freinent le travail efficace du personnel de l'Etat.

**R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »**

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

**R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »**

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'Etat, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

## SÉCURITÉ

**M 2540 « pour un bilan de la loi sur la police (LPol) »**

En bref : suite à l'acceptation par le peuple de la loi sur la police en 2014, cette motion demande de faire un bilan de cette loi afin d'évaluer son efficacité.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

**PL 11716 « Ouverture du samedi »**

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

**PL 11715 « Ouverture du dimanche »**

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

**M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »**

**En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.**

## FISCALITÉ

### PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

### PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

### PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

## MOBILITÉ

### PL 12018 « Pour un contournement routier du village de Soral »

En bref : ce projet de loi fait suite à une pétition de 1051 signataires demandant principalement la réalisation d'une route d'évitement du village de Soral, qui connaît un trafic de transit important. Un crédit d'étude est donc demandé par le PLR.

### R 918 « Trafic routier à Genève : la sortie de confinement ne doit pas permettre de faire n'importe quoi, même temporairement »

En bref : la résolution demande la mise à l'arrêt des aménagements provisoires liés aux pistes cyclables. En outre, elle demande l'élaboration d'un plan de mobilité cohérent et équilibré avec les partenaires économiques, politiques et les organisations actives dans le secteur de la mobilité.

## SANTÉ

### PL 12301 « Pour une planification des urgences intégrant le partenariat public-privé »

En bref : ce projet de loi vise à intégrer les prestataires privés dans la planification des urgences stationnaires et ambulatoires afin d'optimiser l'offre et ainsi maîtriser les coûts de la santé.

### PL 12300 « Evaluation des protocoles de recherche et surveillance de leur exécution par la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER) »

En bref : aujourd'hui, aucun organe ne porte la responsabilité de la surveillance des recherches sur l'être humain. Ce projet de loi vise à cadrer les protocoles de recherches sur l'être humain en donnant la compétence de surveillance à la commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CCER).

### M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique et s'oppose à la stabilisation de 200 auxiliaires prévue par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

### M 2642 « Pour une évaluation des limitations d'accès aux professions de l'Etat frappant les personnes diabétiques »

En bref : la motion demande à modifier la réglementation en vigueur empêchant les personnes diabétiques d'accéder à certaines fonctions de l'Etat. En lieu et place, un examen au cas par cas devrait être réalisé par un médecin du travail.

### M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

### M 2472 « Pour la mise en place d'un dossier patient informatisé efficace et efficient »

En bref : cette motion demande la mise en place d'un dossier patient informatisé compatible avec le système efficace et déjà en place des HUG. Ainsi, les prestataires privés auront la possibilité d'utiliser un système facilitant l'échange d'information.

### M 2471 « Pour une planification sanitaire qui tienne mieux compte de tous les prestataires de soins dans l'intérêt des patients »

En bref : cette motion vise à instaurer un partenariat public-privé définissant les devoirs et les droits de chacun des partenaires, pour la mise en œuvre d'itinéraires patients qui intègrent les phases ambulatoires et stationnaires.

### M 2470 « Pour la création d'un observatoire cantonal de la santé »

En bref : cette motion vise à mettre en place un observatoire cantonal sur la santé, chargé d'évaluer l'état de santé général de la population dans le but d'établir une planification hospitalière cantonale efficace et de maîtriser les coûts de la santé.

### M 2469 « Dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies des lieux idéaux pour agir »

En bref : cette motion demande d'étudier la possibilité de mettre en place à une large échelle un réseau de dépistage des maladies chroniques dans les pharmacies.

### M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

### M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

### M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

**M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »**

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

**M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »**

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

**COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION****PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAd »**

En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces tâches soient externalisées auprès des fiduciaires privés.

**M 2650 « Allégeons et facilitons durablement les démarches administratives qui pèsent sur les événements sportifs à Genève »**

En bref : cette motion demande à limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent sur l'organisation des événements pour la population.

**ÉCOLE ET FORMATION****PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »**

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

**PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »**

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

**PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »**

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

**PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »**

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

**M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »**

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer des « cliniques de recherche ». Il s'agit d'un outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

**M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »**

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

**M 2626 « Pour garantir un enseignement de qualité malgré l'épidémie de COVID-19 »**

En bref : la motion demande d'examiner les options permettant de minimiser l'impact de l'épidémie sur le cursus scolaire, notamment en considérant la mise en place de cours de rattrapage et en adaptant le calendrier 2020-21.

**M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

**M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »**

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détenteuses de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

**M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »**

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

**M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »**

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.





# Restitution des résultats du sondage le 5 septembre à la ferme du Lignon



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00